

GRIEZIT SARL

SIRET 814 838 652 00018

3 rue Parmentier

21000 DIJON

contact@griezit.com



CONDITIONS GENERALES DE VENTES (CGV)

1. Préambule

GRIEZIT est un organisme de formation déclaré près la Préfecture de Bourgogne Franche Comté et répondant à l'ensemble des obligations réglementaires relatives à la qualité de la formation professionnelle. Les présentes Conditions Générales s'appliquent pour toute action de formation entendue au sens de la loi assurée par **GRIEZIT**.

Les conventions signées entre **GRIEZIT** et ses clients peuvent modifier ou améliorer ces conditions et ont alors force de loi pour les parties.

Par défaut, tout point non évoqué dans la convention de formation est régi par les présentes conditions, par les conditions spécifiques pouvant s'appliquer à une action donnée ou finalement par les textes légaux en vigueur.

2. Objet et champ d'application

Toute convention de formation signée auprès de **GRIEZIT** implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à **GRIEZIT** si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par **GRIEZIT**.

Pour les voyages d'étude/formations itinérantes, la convention implique par ailleurs l'acceptation des conditions du prestataire voyageur désigné par **GRIEZIT**.

3. Documents contractuels

La convention de formation précise l'ensemble des éléments prévus par la réglementation à savoir : l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs maximum, les modalités de son déroulement, la sanction de la formation ainsi que son prix.

GRIEZIT SARL

SIRET 814 838 652 00018

3 rue Parmentier

21000 DIJON

contact@griezit.com



4. Report / annulation d'une formation par l'organisme de formation

GRIEZIT se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable et pour une raison explicite.

5. Annulation d'une formation par le Client

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de **GRIEZIT**. Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent :

- Pour la participation à un stage inter-entreprise (réunissant des participants relevant de différentes structures donneuses d'ordre auprès de **GRIEZIT**) : quinze (15) jours ouvrables en amont du début de la formation
- Pour les stages intra-entreprises (réunissant des participants relevant d'une seule et même structure donneuse d'ordre) : quinze (15) jours en amont, ramenés à soixante-douze (72) heures pour les cas de force majeure liés à la sécurité ou à la continuité de service pour les organismes assurant des missions de service ou d'utilité publique.
- Pour les formations itinérantes / voyage d'étude et séminaires résidentiels : les règles ci-dessus s'appliquent ; néanmoins les frais d'annulation logistiques restent dus en totalité : les frais logistiques sont négociés en fonction du nombre total de participants lors des réservations et confirmations, puis répartis sur le nombre total de participants.

6. Remplacement et ajout d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire. L'ajout d'un participant au-delà du maximum fixé par la convention n'est possible qu'avec l'accord écrit de **GRIEZIT** et sur règlement de frais complémentaires.

GRIEZIT SARL

SIRET 814 838 652 00018

3 rue Parmentier

21000 DIJON

contact@griezit.com



Pour les formations itinérantes / voyages d'étude et séminaires résidentiels : l'ajout ou le remplacement d'un participant donne lieu à la perception de frais liés aux démarches logistiques, par exemple et entre autres sur les changements nominatifs de titres de transports qui peuvent ne pas être acceptés par les sociétés de transports.

7. Mise à disposition des supports

Les supports de formation sont remis à l'issue de la formation sous format papier ou numérique. Selon le type de formation, des supports vidéo ou audio ou de toute autre nature pourront être fournis.

8. Refus de former

Dans le cas où une convention serait conclue entre le Client et **GRIEZIT** sans que le client ait procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s) que le client aurait confié à **GRIEZIT**, cette dernière pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer la convention et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

9. Prix et règlements

Les conventions et leurs annexes prévoient les tarifs qui sont dus en totalité à l'échéance de la formation ou, notamment et entre autres pour les formations itinérantes, aux échéances prévues pour faire face par exemple aux contraintes logistiques. La convention prévoit donc également d'éventuelles avances dues selon le type de formation selon un calendrier partagé entre **GRIEZIT** et le Client, qui s'oblige de fait à un règlement aux dates convenues.

Les conventions précisent les éventuelles dispenses de TVA

Les factures relèvent des dispositions générales du droit commercial

GRIEZIT SARL

SIRET 814 838 652 00018

3 rue Parmentier

21000 DIJON

contact@griezit.com



10. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont il dépend, il lui appartient de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- L'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client aux échéances qui conviennent.

Si **GRIEZIT** n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

11. Obligations et Responsabilité de GRIEZIT

GRIEZIT s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, **GRIEZIT** n'est tenu qu'à une obligation de moyens. En conséquence, **GRIEZIT** sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de **GRIEZIT**, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

GRIEZIT fournit s'assure par ailleurs de la mise en œuvre par ses soins et celui de ses éventuels prestataires de l'ensemble des obligations relatives à la formation prévues par la loi, notamment en termes de pièces obligatoires à remettre au client.

GRIEZIT SARL

SIRET 814 838 652 00018
3 rue Parmentier
21000 DIJON
contact@griezit.com



12. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Payer le prix de la formation aux échéances convenues
- N'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à **GRIEZIT**, sans l'accord écrit et préalable de la société ;
- Ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de **GRIEZIT**.

13. Confidentialité et Propriété Intellectuelle des supports et contenus

Il est expressément convenu que toute information divulguée par **GRIEZIT** au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de la société. Le droit de propriété sur toutes les Informations que **GRIEZIT** divulgue, quelle qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à la société. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'informations par **GRIEZIT** ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations. Par dérogation, **GRIEZIT** accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de **GRIEZIT** ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

GRIEZIT SARL

SIRET 814 838 652 00018

3 rue Parmentier

21000 DIJON

contact@griezit.com



L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de **GRIEZIT** de :

- Utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales
- Désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- Sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- Utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

14. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, **GRIEZIT** est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer leurs consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de **GRIEZIT** ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais règlementaires.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, **GRIEZIT** s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

GRIEZIT SARL

SIRET 814 838 652 00018

3 rue Parmentier

21000 DIJON

contact@griezit.com



Par conséquent, **GRIEZIT** s'engage conformément aux dispositions du RGPD à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

En cas de sous-traitance, **GRIEZIT** se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

15. Communication

Le Client autorise par défaut et sauf demande contraire **GRIEZIT** à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

16. Loi applicable et juridiction

Les contrats et tous les rapports entre **GRIEZIT** et son Client relèvent de la Loi française. Tous les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours comptés à partir de la date de la première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Dijon quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

"CGV version mise à jour Mai 2020"

GRIEZIT SARL

SIRET 814 838 652 00018

3 rue Parmentier

21000 DIJON

contact@griezit.com



Grille Tarifaire formations 2020

Tous les prix s'entendent TTC / dispense de TVA art 261 CGI

Les frais de déplacement et hébergement des formateurs peuvent être facturés en sus

Formations intra	1250 euros à 2100 euros / jour selon programme Attention : certains programmes comportent des nombres forfaitaires de participant-e-s. Facturation en sus par participant-e-s supplémentaire
Formation inter	350 à 670 euros par participant-e.
Formation itinérante (incluant logistique)	Selon destination (à titre informatif actions réalisées en 2019 de 2160 à 3200 euros par participant-e-s)
Formation à distance	279 à 670 euros par module et par inscrit-e
Formation individuelle	De 75 à 280 euros / heure

Les tarifs sont susceptibles d'évolution / seule la convention de formation établie fait loi entre les parties